



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Transmis aux membres du Conseil Municipal
avant approbation en début de la prochaine séance et signature du registre.

Transmission Conseil Municipal

Jean-Luc RAYSSEGUIER	Virginie BRETON
Jean-Luc SALIERES	Véronique CAYUELA
Anne JULIEN	Gérard CIBRAY
Lionel CANEVESE	Véronique DELANOE
Sandrine PERITA	Maxime DEMONGIN
Aurelio FUSTER	Arnaud DOYE
Thérèse SARMAN	Sandrine DUMONT
Ludovic DARENGOSSE	Isabelle GARCIA
Céline DAVIAU	Vincent LAVIGNOLLE
Damien AGUINET	Mylène MONCERET
Francis ARNAUD	Marie-Hélène PEREZ
Saïd BEKAMLA	

Transmission pour information à :

Ingrid BIGORRA	Sandrine MACIZO
Sylvie BELLINGER	Yannick MORERE
Julien COLOMBIES	Céline ROBIN
Jean-Marie DAGES	
Charlotte DURAND	

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc RAYSSEGUIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2017, affichée en mairie et sur les lieux habituels et distribuée le même jour.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2017
- Information sur les décisions du Maire (article L2122-22 du CGCT)
- Révision du PLU - Débat sur les orientations générales du PADD
- 2017-016 AFFAIRES GENERALES - Tirage au sort des jurés d'assises pour 2018
- 2017-017 RESSOURCES HUMAINES - Accroissement saisonnier d'activité
- 2017-018 RESSOURCES HUMAINES - Accroissement temporaire d'activité
- 2017-019 RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- 2017-020 RESSOURCES HUMAINES - Indemnités des élus
- 2017-021 ENFANCE - JEUNESSE - Règlement intérieur PAAJ 2017-2018
- 2017-022 ENFANCE - JEUNESSE - Règlement intérieur CLAC 2017-2018
- 2017-023 DOMAINE - Acquisitions d'une partie de parcelle pour la réalisation d'un Arrêt de Bus
- 2017-024 AFFAIRES GENERALES - MSAP Signature convention
- 2017-025 FINANCES - Compte Administratif 2016
- 2017-026 FINANCES - Affectation des résultats 2016
- 2017-027 FINANCES - Vote des taux de fiscalité 2017
- 2017-028 FINANCES - Budget Primitif 2017
- 2017-029 FINANCES - Subventions 2017 aux associations
- 2017-030 FINANCES - Subventions complémentaires aux associations
- Communiqué d'informations du Maire

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc RAYSSEGUIER, Maire.

Monsieur Jean-Luc SALIERES - Monsieur Lionel CANEVESE - Madame Anne JULIEN – Madame Sandrine PERITA - Monsieur Aurelio FUSTER - Madame Thérèse SARMAN, Adjoints.

Monsieur Ludovic DARENGOSSE, Madame Céline DAVIAU, Conseillers délégués.

Monsieur Francis ARNAUD - Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Arnaud DOYE - Madame Sandrine DUMONT - Madame Isabelle GARCIA - Monsieur Vincent LAVIGNOLLE - Madame Mylène MONCERET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Damien AGUINET à Madame Sandrine DUMONT - **Madame Virginie BRETON** à Madame Sandrine PERITA - **Monsieur Maxime DEMONGIN** à Madame Mylène MONCERET - **Madame Marie-Hélène PEREZ** à Monsieur Vincent LAVIGNOLLE.

Etait absente excusée :

Monsieur Saïd BEKAMLA - Madame Véronique CAYUELA - Madame Véronique DELANOE.

Composition légale du Conseil Municipal : 23 - Membres en exercice : 23

Membres présents : 16 - Mandats : 4

Ouverture de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à : 19 Heures

Secrétaire de séance :

L'ordre du jour appelle la désignation du Secrétaire pour la présente séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Céline DAVIAU en qualité de secrétaire de séance, assistée de Mesdames Ingrid BIGORRA, Directrice Générale des Services et Céline ROBIN, responsable du service Finances

Procès-verbal de la Séance du 27 février 2017 - Adoption**Rapporteur : Monsieur le Maire****ADOPTE****Votants : 20****Abstentions : 0****Exprimés : 20****Pour : 20****Contre : 0**

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2017 a été adressé aux membres de l'Assemblée Municipale. Après vote, le Conseil Municipal déclare que ce procès-verbal est adopté sans rectification.

Information sur les décisions du Maire (article L2122-22 du CGCT)**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014, lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées dans la délibération :

22-févr.	2017-09	Régie d'avances auprès du service administratif: augmentation de l'avance
24-févr.	2017-10	Régie recettes Seniors en vacances: abrogation
2-mars	2017-11	Désignation de Me ATTAL-GALY - affaire Coget

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **PREND ACTE** du compte-rendu ci-dessus présenté et
- ❖ **DECLARE** n'avoir aucune observation à présente

Débat sur les orientations générales du PADD

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). *Scénario de développement /PADD en annexe.*

Madame Marie BODINEAU, représentant le bureau d'étude CITADIA, présente à l'assemblée les orientations générales du PADD.

2017-016 AFFAIRES GENERALES - Tirage au sort des jurés d'assises pour 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au maire de procéder au tirage au sort des jurys à partir des listes électorales. L'arrêté préfectoral du 8 février 2017 précise, dans son article 3, que le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé pour la circonscription considérée. Pour la commune de Bessières, 9 noms doivent donc être tirés au sort.

Le résultat est le suivant :

- 1) Bureau 1 N°598 – YERLES Mylène
- 2) Bureau 4 N° 736 – ZOLIKHA Magali (éventuellement épouse DUPUY)
- 3) Bureau 1 N° 443 – PEREZ Benoît
- 4) Bureau 3 N° 152 – CHAUMONT Roland
- 5) Bureau 2 N° 45 – BELOU André
- 6) Bureau 1 N°330 – LABAT Gérard
- 7) Bureau 4 N°656 – SERRES Paul
- 8) Bureau 2 N°62 – BERNARD David
- 9) Bureau 3 N° 628 – WEBER Patrice

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **PREND ACTE** du compte-rendu ci-dessus présenté et
- ❖ **DECLARE** n'avoir aucune observation à présenter

2017-017 RESSOURCES HUMAINES – Accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des centres de loisirs enfants et adolescents/préadolescents pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis, ainsi que l'encadrement des enfants pendant les temps ALAE. Il rappelle également le fonctionnement de la piscine et des différents services communaux durant les vacances. Il indique que pour un bon fonctionnement et la continuité du service public en toutes périodes, il doit pouvoir procéder au recrutement d'agents saisonniers.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment l'article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique,

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel pour tous accroissements saisonniers d'activité à des agents non titulaires dans le cadre de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dans les limites et conditions suivantes :

Service	Période	Fonction	Grade	Durée hebdo	Postes ouverts au 29/03/2017
BATIMENTS ET ESPACE PUBLICS	Avril à septembre 2017	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	2
CLAE ET CLSH (mercredi & samedi)	Avril à septembre 2017	Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	14
CLAE ET CLSH (mercredi & samedi)	Avril à septembre 2017	Directeur adjoint de direction CLAE et/ou CLSH	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	1
CLSH vacances de Toussaint	Année scolaire 2017/2018	Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	1
CLSH vacances d'été	Année scolaire 2016/2017	Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	7
CLSH vacances d'été	Année scolaire 2016/2017	Adjoint au directeur de CL	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC ou TNC en fonction des besoins	1
ECOLE MATERNELLE	Avril à septembre 2017	Agent d'école	Agent social	TC ou TNC en fonction des besoins	1
PISCINE	Juin à Septembre 2017	Agent de caisse	Adjoint administratif territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	4
PISCINE	Juin à Septembre 2017	Maitre-nageur	Educateur des activités Physiques et Sportives	TC	2
PISCINE	Juin à Septembre 2017	Maitre nageur	Opérateur des activités Physiques et Sportives qualifié	TC ou TNC en fonction des besoins	1
SERVICES ADMINISTRATIFS	Avril à Septembre 2017	Agent administratif	Adjoint administratif territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	1

.../...

BIBLIOTHEQUE	Avril à Septembre 2017	Agent du patrimoine	Adjoint du patrimoine	TC ou TNC en fonction des besoins	2
SERVICES TECHNIQUES	Avril à Septembre 2017	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	3

❖ **ACCEPTE** d'accueillir des stagiaires extérieurs en formation B.A.F.A :

Nombre maximum de postes :	2
Indemnité de stage :	250 € pour le stage de 15 jours

❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant, étant précisé que les crédits prévisionnels suffisants seront portés au budget communal.

2017-018 RESSOURCES HUMAINES – Accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que tout service pour faire face à des accroissements temporaires d'activité ou palier un surcroit de travail, doit pouvoir faire appel à des agents non titulaires.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment l'article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique,

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel pour tous accroissements temporaires d'activité à des agents non titulaires dans le cadre de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dans les limites et conditions suivantes :

Service	Fonction	Grade	Durée hebdo	Poste ouverts au 29/03/2017
ANIMATION	Agent d'animation	Adjoint d'animation	TC ou TNC en fonction des besoins	14
ANIMATION	Adjoint au directeur de centre de loisirs	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC ou TNC en fonction des besoins	1
ANIMATION	Directeur de centre de loisirs	Animateur territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	1
BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	2
BIBLIOTHEQUE	Agent territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine	TC ou TNC en fonction des besoins	2
ECOLE MATERNELLE	Agent d'école	Agent social	TC ou TNC en fonction des besoins	1
SERVICES ADMINISTRATIFS	Agent administratif	Adjoint administratif territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	2
SERVICES TECHNIQUES	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	3

❖ **LIMITE** l'ouverture de ces postes au 31 mars 2018.

❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant, étant précisé que les crédits prévisionnels suffisants seront portés au budget communal.

2017-019 RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications qu'il y a lieu d'apporter au tableau des effectifs permanents par l'ouverture de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces ouvertures pourront également bénéficier à l'évolution de carrière des agents de la collectivité. Il propose également la fermeture de postes vacants et renouvellera une proposition de fermeture, après nomination dans certains des nouveaux grades.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs du personnels communal arrêté le 16 mars 2016 modifié les 07/07/2016 et
27/02/2017.*

❖ **DECIDE** de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communal

Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade	Durée hebdo	Postes ouverts au 16/03/2016	ouverture au 29/03/2017	Fermeture au 29/03/2017	Postes ouverts au 29/03/2017
ADMINISTRATIF	A	DGS	DGS	TC	1			1
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Attaché	TC	2		1	1
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	2		1	1
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	1			1
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	TC	2		1	1
ADMINISTRATIF	C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	7			7
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	TC	4			4
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	TNC 28 :00	1			1
CULTURELLE	C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	TC	1			1
ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Animateur principal	TC	2		2	0
ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Animateur	TC	4			4
ANIMATION	C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	TNC 30:00	3			3
ANIMATION	C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	TNC 32:00	2			2
ANIMATION	C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	TC	8	1		9
POLICE	B	Chefs de Service de Police Municipale	Chef de service de police principal 1 ^{ère} classe	TC	1			1
POLICE	C	Agents de Police Municipale	brigadier chef principal	TC	2			2
POLICE	C	Gardes Champêtres territoriaux	Garde Champêtre Chef pp	TC	1			1
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC	3		1	2
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TNC 30 :00	2			2

.../...

SPORTIVE	C	Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur principal des A.P.S	TC	1			1
TECHNIQUE	B	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	1			1
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TC	1			1
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TC	1			1
TECHNIQUE	C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	2			2
TECHNIQUE	C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 23:00	1		1	0
TECHNIQUE	C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	3			3
TECHNIQUE	C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint territorial technique	TC	17			17
TECHNIQUE	C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint territorial technique	TNC 20:00	1			1
TECHNIQUE	C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint territorial technique	TNC 29 :00	1			1
TOTAL					78	1	7	72

❖ **DIT** que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au Budget des exercices concernés.

❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-020 RESSOURCES HUMAINES – Indemnités des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 20	Abstentions : 4	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle le délibération 2014-24, en date de la séance du 5 avril 2014 concernant les indemnités des élus et informe l'assemblée que suite au décret n°2017/85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué en raison de :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022)
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

❖ **APPROUVE** l'évolution de l'indice brut terminal, les élus seront rémunérés sur les indices brut/majoré 1022/826 au 01/01/2017 puis 1027/830 au 01/01/2018 au lieu de 1015/821.

.../...

- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-021 ENFANCE - JEUNESSE - Règlement intérieur PAAJ 2017-2018

Rapporteur : Sandrine PERITA

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0

Le rapporteur présente le règlement intérieur du PAAJ pour l'année 2017/2018.
Règlement intérieur en annexe

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** le règlement intérieur du PAAJ 2017/2018 tel que présenté et annexé,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Madame Sandrine PERITA, maire-adjoint déléguée aux affaires scolaires à l'enfance et à la jeunesse, pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-022 ENFANCE - JEUNESSE - Règlement intérieur CLAC 2017-2018

Rapporteur : Sandrine PERITA

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0

Le rapporteur présente le règlement intérieur du Centre de Loisirs Associé au Collège pour l'année 2017/2018.
Règlement intérieur en annexe.

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** le règlement intérieur du CLAC 2017/2018 tel que présenté et annexé,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Madame Sandrine PERITA, maire-adjoint déléguée aux affaires scolaires à l'enfance et à la jeunesse, pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-023 DOMAINE - Acquisitions d'une partie de parcelle pour la réalisation d'un Arrêt de Bus

Rapporteur : Jean-Luc SALIERES

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0

Dans le cadre des travaux d'urbanisation de la RD630, le rapporteur informe l'assemblée qu'un arrêt de bus doit être réalisé au niveau de la RD 630, à hauteur de l'ancien garage BROUSSE.

.../...

Afin de réaliser ce projet, il est proposé à l'assemblée de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle B2488.

Le propriétaire a donné son accord verbal pour la cession de 24,1 m² moyennant le paiement de 500 € TTC.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.

Cette cession est définie comme suit :

- **Désignation** : création d'un arrêt de bus
- **Vendeur** : Monsieur Jean-Marc BROUSSE
- **Zonage P.L.U.** : UB
- **Superficie** : 24,1 m²
- **Prix** : 500 €

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** la cession énoncée ci-dessus,
- ❖ **DIT** que la cession se fera dans les conditions susvisées,
- ❖ **CHARGE** Maître Chavigny, notaire à Bessières, d'établir l'acte authentique,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de l'acte authentique ainsi que de toutes autres pièces s'y rapportant.

2017-024 AFFAIRES GENERALES - MSAP Signature convention

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés :20	Pour : 20	Contre : 0
---------------------	------------------------	---------------------	------------------	-------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes Val' Aïgo, et la commune de Bessières proposent la création d'une Maison des Services Au Public (MSAP). L'objectif des MSAP est d'aménager l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain. Elles peuvent rassembler des services publics de l'Etat, des collectivités, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, mais aussi, des services privés nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

La convention cadre conclue avec les participants va définir les services rendus, la zone d'exercice de son activité, les missions qui y sont assurées, et les prestations qu'elle peut délivrer, dans le respect des prescriptions du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Elle prévoit également les conditions dans lesquelles les personnes publiques et privées exercent leurs fonctions et règlent les conditions de financement et les modalités de fonctionnement de la MSAP, et l'accès des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), permet de financer le fonctionnement des MSAP, il est limité à 25% des dépenses prévisionnelles, du budget de fonctionnement annuel.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention bilatérale avec le Communauté de communes Val' Aïgo, pour la création d'une MSAP ayant deux antennes, à Bessières et à Villemur-sur-Tarn.

Convention en annexe.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** la création à Bessières d'une antenne de la Maison des Services Au Public de la Communauté de communes Val'Aïgo,
- ❖ **APPROUVE** la convention relative à la création d'une MSAP comme présentée,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-025 FINANCES - Compte Administratif 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 19	Abstentions : 4	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0

Après avoir présenté les comptes de gestion puis les comptes administratifs de l'exercice 2016, le budget principal et les budgets annexes, Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser l'assemblée procéder au vote.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Aurélio FUSTER, maire-adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Monsieur RAYSSEGUIER Jean-Luc, Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- ❖ **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016,
- ❖ **PREND ACTE** du fait que le Compte Administratif et que les prévisions et réalisations, 2016 sont conformes au Compte de gestion du Trésorier,
- ❖ **CONSTATE** la sincérité des Reports (ou Restes à réaliser),
- ❖ **ARRETE** les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le document ci-annexé,
- ❖ **PREND ACTE** de la communication faite sur les associations subventionnées 2016
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-026 FINANCES - Affectation des résultats 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 20	Abstentions : 4	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement et il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Le budget Principal de la Commune

Section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire de : 1 184 392,15 €

Section d'investissement :

- Résultat excédentaire de : 450 308,55 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des reports est de : -146 148,84 €

Il est proposé une affectation des résultats 2016 comme suit :

- En réserve d'investissement au compte 1068 : 584 392,15 €
- Au report en investissement, au compte 001R : 450 308,55 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002R : 600 000 €

Le budget Cuisine Centrale

Section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire de : 155 271,97€

Section d'investissement :

- Résultat excédentaire de : 80 076,29 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des reports est de : -45 000 €

Il est proposé de reporter les résultats 2016 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001R : 80 076,29 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002R : 155 271,97 €

Le budget PET 2002

Section de fonctionnement :

- Résultat de : 0 €

Section d'investissement :

- Résultat déficitaire de : 247 631,74€

Constatant sur la section d'investissement une absence de report.

Il est proposé de reporter les résultats 2016 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001D : 247 631,74 €

Le budget Zone Artisanale

Section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire de : 7 312,78€

Section d'investissement :

- Résultat déficitaire de : 6 955,44€

Constatant sur la section d'investissement une absence de report.

Il est proposé l'affectation des résultats 2016 comme suit :

- En réserve d'investissement au compte 1068 : 7 312,78 €

.../...

- Au report en investissement, au compte 001D : 6 955,44 €

Le budget CFA

Section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire de : 95 853,99€

Section d'investissement :

- Résultat déficitaire de : 92 283,47€

Constatant sur la section d'investissement une absence de report.

Il est proposé l'affectation des résultats 2016 comme suit :

- En réserve d'investissement au compte 1068 : 95 853,99 €
- Au report en investissement, au compte 001D : 92 283,47 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

	Commune	Cuisine centrale	PET 2002	Zone Artisanale	CFA	TOTAL GENERAL
Dépenses de fonctionnement	4 397 774,35	796 571,08	0,00	3,77	78 355,65	5 272 704,85
Recettes de fonctionnement	4 982 166,50	777 488,83	0,00	7 316,55	174 209,64	5 941 181,52
Résultat de fonctionnement de l'exercice	584 392,15	-19 082,25	0,00	7 312,78	95 853,99	668 476,67
Résultat reporté l'exercice N-1	600 000,00	174 354,22	0,00	0,00	0,00	774 354,22
Résultat de fonctionnement cumulé	1 184 392,15	155 271,97	0,00	7 312,78	95 853,99	1 442 830,89
Dépenses d'investissement	1 843 620,27	42 760,19	0,00	8 738,89	95 853,99	1 990 973,34
Recettes d'investissement	1 010 351,28	85 000,00	28 000,00	9 902,14	91 368,69	1 224 622,11
Résultat d'investissement de l'exercice	-833 268,99	42 239,81	28 000,00	1 163,25	-4 485,30	-766 351,23
Résultat reporté l'exercice N-1	1 283 577,54	37 836,48	-275 631,74	-8 118,69	-87 798,17	949 865,42
Résultat d'investissement cumulé	450 308,55	80 076,29	-247 631,74	-6 955,44	-92 283,47	183 514,19
Restes à réaliser dépenses	765 191,17	45 000,00				810 191,17
Restes à réaliser recettes	619 042,33					619 042,33
Solde de restes à réaliser	-146 148,84	-45 000,00	0,00	0,00	0,00	-191 148,84
Résultat d'investissement après RAR	304 159,71	35 076,29	-247 631,74	-6 955,44	-92 283,47	-7 634,65
Résultat cumulé	1 634 700,70	235 348,26	-247 631,74	357,34	3 570,52	1 626 345,08

AFFECTATION DES RESULTATS					
Affectation obligatoire du besoin de financement de la section investissement (c/1068)				6 955,44	92 283,47
Excédent de fonctionnement à capitaliser (c/1068)	584 392,15			357,34	3 570,52
(c/002 DF) - Déficit de fonctionnement reporté					
(c/002 RF) - Excédent de fonctionnement reporté	600 000,00	155 271,97	0,00	0,00	0,00
(001 DI) - Déficit d'investissement reporté			247 631,74	6 955,44	92 283,47
(c/001 RI) - Excédent d'investissement reporté	450 308,55	80 076,29			

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **APPROUVE** l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-027 FINANCES - Vote des taux de fiscalité 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 20	Abstentions : 4	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0

Pour l'exercice 2017, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité, soit :

Taxe d'habitation	18,25%
Taxe Foncière "bâti"	15,98%
Taxe foncière "non bâti"	76,26%

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** les taux de fiscalité comme présentés ci-dessus,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-028 FINANCES - Budget Primitif 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés : 20	Pour : 16	Contre : 4

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2017, comme présenté en annexe.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **ADOPTE** le Budget Primitif 2017 comme présenté en annexe,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-029 FINANCES - Subventions 2017 aux associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 20	Abstentions : 2	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0

La détermination des subventions 2017 octroyées aux associations a été effectuée conformément au « règlement d'attribution et versement des subventions aux associations ». Aussi, des modifications de catégorie ont fait ressortir qu'aucune association ne pouvait être classée en catégorie 3 « divers loisirs – activités de loisirs comprenant un groupe d'enfants et/ou de jeunes ».

De plus, compte tenu des modalités actuelles de détermination de la subvention, il a été proposé à certaines associations une somme forfaitaire, le montant estimé étant trop disproportionné par rapport au nombre de leurs adhérents.

En conséquence, afin de permettre une simplification des modalités d'attribution, il est noté qu'une refonte du règlement est envisagée pour l'automne 2017.

Il est rappelé que :

- Les demandes de subvention pour les heures d'intervenants sont directement intégrées à la subvention de fonctionnement pour cet exercice 2017
- Les dossiers de demandes complémentaires seront étudiés au printemps et à l'automne 2017

.../...

Enfin, il est proposé d'attribuer aux associations bessières qui ont déposé une demande, les subventions suivantes pour l'exercice 2017 :

Catégorie 2017	Nom de l'association	Pour information : % des adhérents bessierains	Subvention calculée 2017	Subvention prévisionnelle heures intervenants 2017	Total subvention proposée 2017
1	ABS Skateboard	88%	525		525
1	Association Communale de Chasse Agrée	78%	250		250
1	Association Gymnastique Volontaire Bessieraine	52%	668	1 800	2 468
1	Au Chœur de Bessières	47%	120	306	426
1	B.S.C.Omnisports	48%	616		616
1	Bessières Basket Ball	35%	2 346		2 346
1	Bessières Tennis Club	51%	1 988		1 988
1	Foot Ball Club	44%	4 312		4 312
1	La Boule Bessièreaine	58%	256		256
1	Le Guidon Bessierains	60%	125		125
1	Le Tarot Bessierain	100%	100		100
1	Les Phénixs	100%	235		235
1	Photo Club Bessierains	41%	0		0
1	randonneur bessierains	74%	200		200
1	Tir Sportif Toulouse Bessieres	4%	0		0
1 forfait	Good Morning Bessieres	55%	2 000		2 000
1 forfait	Ass.Agrée Pêche Protect. Milieu Aquatique	100%	1 500		1 500
Total 1			15 241	2 106	17 347
2	CAEM Bessières "l'apprenti Musicien"	68%	580	1 800	2 380
2	Club Vermeil Bessierains	74%	0		0
2	Les "Vie" trines du centre	100%	85		85
2	Les amis de la chanson	56%	40		40
2	Les doigts de fées	52%	56		56
2 forfait	Flex, Image et Expression	37%	2 000		2 000
Total 2			2 761	1 800	4 561
4	adot31		0		0
4	Association Sportive Collège de Bessières		1 200		1 200
4	Bessieres en fête		8 875		8 875
4	Comité Cantonal de la FNACA		0		0
4	COOP Scolaire Elémentaire		12 250		12 250
4	COOP Scolaire Maternelle		1 550		1 550
4	Croix Rouge Française		500		500
4	FCPE college bessieres		150		150
4	FCPE Elémentaire		150		150
4	Fed.Nat. Des DDEN		0		0
4	FNATH		0		0
4	Group.Interc.Défense Sanitaire Montastruc		109		109
4	Le Refuge des Tortues		1 000		1 000
4	Les amis de St Cécile et du Pastourel		240		240
4	Les Enfants d'abord		150		150
4	Los Cantos		50		50
4	PEP 31		100		100
4	Resto Du Cœur		1 700		1 700
4	TELETHON		0		0
4	Union Com.Anc.Combattants Victime Guerre		200		200
4	A petits pas		500		500
Total 4			28 724	0	28 724
Total général			46 726	3 906	50 632

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** les modifications concernant les catégories,
- ❖ **DONNE** son accord pour le versement des subventions comme proposé ci-dessus,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2017-030 FINANCES - Subventions complémentaires aux associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 20	Abstentions : 4	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0

Au regard des demandes de subventions complémentaires émanant d'associations portant des projets spécifiques et des échéances leur incombant, une première étude des dossiers a été effectuée. Une seconde étude sera présentée à l'automne 2017.

Le contexte budgétaire appelle à une rigueur décisionnelle quant à l'octroi de ces subventions complémentaires. **Aussi, l'analyse des dossiers complets a permis de prendre en compte les ressources propres de l'association, le montant de la subvention de fonctionnement 2017, ainsi que l'apport du projet à l'intérêt communal.**

Il est ainsi proposé :

- L'attribution de 700 € à l'Association Bessières Skateboard afin de lui permettre l'achat de peintures qui serviront aux jeunes de l'association à repeindre les modules du skatepark dont la commune est propriétaire
- L'attribution de 2 000 € à l'association Autan Grimper afin de financer un agrandissement de la surface d'escalade (demande initiale : 7 000 €) dans la salle dont la commune est prioritaire

De plus, il est proposé de ne pas donner une suite favorable aux demandes de subvention complémentaire des associations Les « Vie » trines du centre, Au cœur de Bessières, Good Morning Bessières et Le refuge des tortues.

Un courrier sera adressé à chacune des associations.

Catégorie 2017	Nom de l'association	Proposition subvention complémentaire 2017
1	ABS Skateboard	700
1	Au Chœur de Bessières	0
1	Autan Grimper	2 000
1 forfait	Good Morning Bessieres	0
Total catégorie 1		2 700
2	Les "Vie" trines du centre	0
Total catégorie 2		0
4	Le Refuge des Tortues	0
Total catégorie 4		0
Total général		2 700

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **DONNE** son accord pour le versement des subventions proposées ci-dessus,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

Communiqué d'informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire prononce la fin de la séance à : 22h15

Questions orales